

L'AIDE POUR LE COMMERCE – Q&R

VUE D'ENSEMBLE

Pourquoi suivre l'aide pour le commerce au niveau mondial ?

L'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'aide pour le commerce a recommandé de suivre les progrès de la mise en œuvre de l'initiative à deux niveaux :

1. Au **niveau local** : pour encourager une véritable appropriation locale et faire en sorte que les besoins en matière de commerce soient pris en compte dans les stratégies nationales de développement et que les mesures appropriées soient prises pour y répondre.
2. Au **niveau mondial** : pour favoriser un dialogue ouvert et transparent sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, sur la base de l'expérience et d'une étude attentive des politiques d'aide pour le commerce conçues conformément aux principes de la [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide](#).

Pourquoi l'OCDE est-elle impliquée et de quels problèmes spécifiques s'occupe-t-elle ?

À l'OCDE, le [Comité d'aide au développement \(CAD\)](#) et le [Groupe de travail du Comité des échanges](#) travaillent conjointement pour tenter de relever le défi consistant à faire en sorte que les pays les plus pauvres bénéficient davantage des échanges commerciaux internationaux. Leurs travaux portent en particulier sur les trois points suivants :

1. Quels montants les donateurs sont-ils prêts à consacrer à l'aide pour le commerce ?
2. Quelle est l'efficacité des programmes mis en œuvre dans ce domaine ?
3. Comment l'aide pour le commerce peut-elle aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), à bénéficier pleinement des possibilités offertes par les échanges commerciaux internationaux ainsi que des accords de l'OMC ?

La disponibilité de données de bonne qualité, notamment de données statistiques, joue un rôle fondamental dans ces travaux.

Comment les pays partenaires ont-ils accès à l'aide pour le commerce ?

Bien que l'aide pour le commerce soit une activité mondialement reconnue, il n'existe pas de fonds dédié et ni l'OMC, ni l'OCDE ne s'occupent du décaissement de ressources à cet effet. Le suivi de l'aide pour le commerce à l'échelle mondiale vise à saisir les milliers d'interactions qui relient en fait les donateurs et les pays partenaires à l'échelle nationale. Les partenaires, après avoir établi un état de leurs priorités en matière commerciale et déterminé leurs besoins, examinent avec les donateurs les moyens de financer les projets et programmes destinés à réaliser leurs objectifs de développement.

LES CONCEPTS DE SUIVI

Qu'est-ce que l'aide publique au développement (APD) ?

D'après le glossaire officiel des principaux termes et concepts du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE,¹

L'APD est composée des [dons](#) ou des [prêts](#) dont bénéficient les pays et territoires figurant sur la [Liste du CAD des pays bénéficiaires de l'APD](#) (pays en développement) et les organismes multilatéraux et qui : (a) sont accordés par le secteur public ; (b) ont pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être ; (c) sont assortis de conditions financières préférentielles (dans le cas d'un prêt, l'[élément don](#) est d'au moins 25 %). Outre les apports financiers, on comptabilise dans l'aide la coopération technique. Les dons, les prêts et les crédits à des fins militaires en sont exclus. Les transferts aux particuliers (par exemple, pensions, indemnités ou remboursements d'assurance) ne sont en général pas comptabilisés.

Le concept d'APD a été défini pour la première fois par le CAD de l'OCDE en 1969 et précisé en 1972. Il est depuis devenu la statistique internationale de référence pour les activités d'aide.

Quelle est la différence entre les annonces de contributions, les engagements et les versements ?

Le glossaire du CAD des principaux termes et concepts donne les définitions suivantes :

Une **annonce de contribution** est en général une déclaration politique d'intention faite au nom d'un donneur par laquelle celui-ci promet de verser une contribution d'un certain montant en faveur d'un domaine particulier, par exemple, le Japon, l'Union européenne et les États-Unis ont annoncé à la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong en décembre 2005, qu'ils augmenteraient leur soutien en faveur de l'aide pour le commerce.

Un **engagement** est une promesse ferme, consignée par écrit et garantie par les fonds correspondants, par lequel un bailleur de fonds public contracte l'obligation de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux sont comptabilisés à concurrence du montant total du transfert escompté, quel que soit le délai requis pour que les versements soient effectués. Les engagements notifiés en faveur des organisations multilatérales correspondent à la somme (i) de tous les versements effectués au cours de l'année considérée qui n'ont pas été précédemment notifiés comme des engagements et (ii) des versements escomptés au cours de l'année suivante.

Un **versement** correspond au décaissement de fonds à un bénéficiaire ou à l'achat de biens et de services pour un bénéficiaire ; et par extension, à la somme ainsi dépensée. Les versements impliquent le transfert international effectif de ressources financières, ou de biens et de services évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas des activités menées dans les pays donateurs, comme les programmes de formation, d'administration et de sensibilisation du public, on considère que le versement a lieu lorsque les fonds sont transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Les versements peuvent être comptabilisés en valeur brute (somme totale décaissée au cours d'une période comptable donnée) ou en valeur nette (montant brut moins tout remboursement du principal d'un prêt ou les montants récupérés au titre des dons reçus durant la même période. Les versements relatifs à un engagement peuvent s'étaler sur plusieurs années.

1. Pour le glossaire complet du CAD des principaux termes et concepts, voir le site : www.oecd.org/dac/glossary.

Pourquoi les prêts sont-ils comptabilisés dans l'aide pour le commerce ?

L'aide pour le commerce est de l'APD : elle s'inscrit dans les apports du secteur public et ne constitue pas une activité caritative. Les prêts indispensables au financement d'une série de besoins liés au commerce revêtent un caractère préférentiel, avec un élément don d'au moins 25 %. Ils assurent aussi l'appropriation par le pays partenaire et la responsabilité de l'aboutissement du projet. Ils sont particulièrement indiqués dans les grands projets d'infrastructure impliquant des versements pluriannuels. En outre, leurs conditions les rendent moins coûteux que les prêts du secteur privé.

Quelle proportion de l'aide pour le commerce revêt la forme de prêts ?

Globalement, les prêts ont représenté jusqu'à 50 % des apports d'aide pour le commerce en 2008. Au niveau mondial, le pourcentage de prêts s'est accru à mesure que l'aide pour le commerce est montée en puissance. Une part importante de l'aide pour le commerce destinée à l'infrastructure économique que revêt la forme de prêts préférentiels, avec une augmentation de 53 % en 2006 à 61 % en 2008. La part de l'aide pour le commerce destinée au renforcement des capacités de production s'est moins modifiée, passant 35 % à 39 %.

VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES DE L'OCDE

D'où viennent les données de l'OCDE sur l'aide pour le commerce ?

Les statistiques de l'OCDE sur l'aide pour le commerce viennent du Système de notification des pays créanciers. Établie en 1967 par le CAD de l'OCDE, cette base de données rassemble des informations sur les activités liées à l'APD et sur les [autres apports du secteur public](#) aux pays en développement.

Le Système de notification des pays créanciers est fondé sur des directives approuvées par le CAD. Les données qu'il contient sont tirées des rapports reçus des pays membres du CAD, des institutions multilatérales et de plusieurs donneurs non membres du CAD. Le CAD collecte et rassemble les données, vérifie leur cohérence et gère la base.

Le Système de notification des pays créanciers ne prend pas en compte les partenariats Sud-Sud. Cependant, des mesures ont été prises pour saisir certains éléments des flux Sud-Sud au moyen d'autoévaluations.

Le Système de notification des pays créanciers est désormais la source internationalement reconnue de données sur la répartition géographique et sectorielle de l'aide, largement utilisée par les gouvernements, les organisations et les chercheurs actifs dans le domaine du développement. Pour l'OCDE, le système sert d'instrument pour le suivi de problèmes spécifiques intéressant l'action des pouvoirs publics, notamment l'aide pour le commerce.

Pourquoi utilise-t-on le Système de notification des pays créanciers pour collecter des données sur l'aide pour le commerce ?

La base de données du Système couvre 90 % environ de l'ensemble des apports d'APD, permet le suivi des [engagements](#) et des [versements](#) et fournit des données comparables au fil des périodes et sur les différents pays. Elle a été reconnue comme la meilleure source de données disponible pour suivre les flux globaux d'aide pour le commerce, dans la mesure où elle était déjà solidement établie et utilisée, ce qui permettait d'économiser du temps et des ressources. Cependant, ce choix a entraîné une perte d'informations détaillées sur l'assistance technique liée au commerce et sur les activités de développement commercial, collectées par la [Base de données conjointe OCDE OMC sur le renforcement dans le domaine du commerce](#) jusqu'en 2007 (les notifications à cette base de données, plus spécialisée, se sont arrêtées en 2007). Plusieurs modifications ont été apportées au Système de notification des pays créanciers pour l'adapter à l'aide pour le commerce (par exemple l'introduction à compter de la collecte de données de 2008 sur les activités de 2007 d'une nouvelle catégorie « ajustement lié au commerce » et du « marqueur du développement du commerce »).

QUESTIONS SPÉCIFIQUES SUR LES DONNÉES DE L'OCDE

Pourquoi les chiffres de l'OCDE sont-ils cités en dollars constants ? Quelle est la différence entre courants et constants ?

Dans les publications et documents officiels publiés par le CAD, les données sur les apports d'aide sont exprimées en dollars des États-Unis (USD). Si les données exprimées en dollars courants fournissent une image exacte des apports d'aide, elles ne peuvent refléter les variations au fil du temps. Pour avoir une vue complète de l'évolution temporelle du volume des apports d'aide au fil du temps, les données sont donc présentées en prix constants — définis par rapport à une année de référence déterminée — de façon à tenir compte des modifications du taux d'inflation et du taux de change. Les données sont donc ajustées eu égard (i) à l'inflation dans la monnaie du pays donneur entre l'année considérée et l'année de référence et (ii) aux variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période.

Pourquoi les données citées dans les rapports *Regards sur l'aide au commerce et celles du Système de notification des pays créanciers* ne correspondent-elles pas aux chiffres fournis par les gouvernements des pays partenaires ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces divergences :

- Les données du Système de notification des pays créanciers sont en fait présentées en termes constants et en dollars des États-Unis. En revanche, les données des pays partenaires seront vraisemblablement exprimées en termes nominaux et en plusieurs monnaies.
- Les systèmes comptables des pays partenaires peuvent aussi être fondés sur un exercice financier spécifique, qui peut différer de l'année de référence du Système de notification des pays créanciers.
- Le Système de notification des pays créanciers indique la valeur monétaire de l'aide en nature, comme certaines formes de coopération technique, alors que les pays partenaires ne tiennent compte que des services rendus.
- Les systèmes gouvernementaux fournissent des informations sur le budget, alors que les rapports du Système de notification des pays créanciers sont fondés sur les versements annuels.
- Du fait du caractère pluridisciplinaire de l'aide pour le commerce, certains projets peuvent être comptabilisés sous des codes différents dans les systèmes nationaux, vraisemblablement en accords avec les crédits alloués aux ministères.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

La page [Aid for Trade Statistical Queries](#) permet d'accéder facilement aux statistiques sur l'aide pour le commerce (par l'interface en ligne appelée [Query Wizard for International Development Statistics](#), ou QWIDS). Les utilisateurs peuvent extraire et télécharger les statistiques sur l'aide pour le commerce rassemblées depuis 2002 (c'est-à-dire des statistiques sur le volume, l'origine et les catégories d'aide pour plus de 150 pays en développement et territoires, avec notamment des informations au niveau des projets).